Etudiant UPJV : Préparer son départ

Un séjour d'études ou un stage à l'étranger, qu'il soit de courte ou de longue durée, se prépare à l'avance, parfois jusqu'à un an avant le départ pour certains programmes d'échanges.
Au-delà de la constitution du dossier de candidature, d'autres démarches sont à effectuer en amont de votre départ. Retrouvez ci-dessous toutes les informations pratiques pour anticiper au mieux votre mobilité et profiter pleinement de tous ses avantages une fois sur place.

La Maison des Langues de l'UPJV vous propose de nombreuses prestations : accompagné ou en toute autonomie, vous pouvez bénéficier de cours de langue intensifs et vous préparer à des tests de langues certifiants, afin d'arriver plus confiant en stage ou séjour d'études à l'étranger.

A savoir ! Si vous partez en mobilité Erasmus+ Etudes ou Stage, vous devrez **obligatoirement passer le test de langue OLS** en ligne avant votre départ afin d'évaluer avant votre départ votre connaissance de la langue d'enseignement du pays de destination. Vous recevrez un email automatique d'Erasmus + OLS (Online Linguistic Support) afin de le passer . Ce test est gratuit.

Si votre niveau se situe entre A1 et B1, des cours de langues vous seront directement attribués en ligne. A partir du niveau B2, des cours de langue peuvent également être attribués en fonction des conditions.

Erasmus+ Soutien linguistique en ligne (OLS) : https://erasmusplusols.eu/fr

Pour tout renseignement : mdl@u-picardie.fr

Il convient de préparer soigneusement son budget pour éviter une situation difficile financièrement une fois sur place.

Pensez notamment aux frais :

- du voyage aller-retour et de visa (si applicable)
- des transports en commun dans la ville d'accueil
- de téléphonie
- d'assurances (médicale, logement, voiture...)
- bancaires
- de logement (loyer, caution, charges)
- de service dans l'université partenaire (impression, édition carte étudiante, etc...)
- de bouche
- des loisirs et sorties sur place

N'oubliez que la Direction des Relations Internationales instruit différents types de bourses de mobilité., pour financer votre séjour d'études ou votre stage à l'international.

Vérifiez que vous emmenez bien :

- Votre contrat d'études ou votre convention de stage, ainsi que vos attestations d'arrivée et de fin de séjour.
- Tout document qui vous aura été demandé par votre université d'accueil.

Votre carte d'étudiant de l'UPJV
Votre carte d'identité ou votre passeport, voire votre VISA si nécessaire. Attention aux dates de validité ! Ces documents doivent encore être valables à la date présumée de votre fin de séjour.
Votre carte européenne d'assurance maladie ou tout formulaire nécessaire à l'obtention d'une assurance maladie. Vérifiez également auprès de votre mutuelle que votre contrat vous couvre dans votre pays d'accueil.
Votre carte bancaire et de l'argent liquide pour palier aux petites dépenses une fois sur place.

DRI
11 rue des Francs Mûriers
80000 Amiens
Tél 03 22 82 72 51
Fax 03 22 82 78 59
dri@u-picardie.fr

CONTACTS

Commission Relations Internationales

Direction des Relations Internationales

Responsables de la mobilité dans les UFR